

## Un budget 2024 solide et innovant avec 0% d'augmentation des taux de fiscalité

Le budget primitif de la Ville de Chaville pour 2024 a été adopté en Conseil municipal lors de la séance du lundi 25 mars. Un budget intégrant les objectifs et engagements de la Ville : transition écologique, adaptation au changement climatique, cadre de vie et cohésion sociale. Retrouvez sur cette page les grandes lignes du budget municipal.

Mis en ligne le 26 mars 2024



## Maintien des taux de fiscalité

**0 % d'augmentation des taux d'imposition pour la 15<sup>e</sup> année consécutive**

Pour 2024, les taux de fiscalité locale sont reconduits à l'identique :

- > Taux de la taxe d'habitation : **22,08 %**
- > Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **25,84 %**
- > Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **22,12 %**



Cette stabilité fiscale reflète la persistance d'une **gestion budgétaire maîtrisée et rigoureuse**.



*En 2023 Chaville avait le produit de taxe foncière par habitant le plus bas de la strate 20 000-50 000 habitants des Hauts-de-Seine, avec 521 € par habitant. En outre, le produit de taxe*

*d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par habitant est le plus faible du département.*

## Une fiscalité plus "verte"

**En 2023, a été votée l'exonération de 50% du montant de la taxe foncière pendant 3 ans en faveur des économies d'énergie**

La Ville a décidé de **diminuer de 50 % la part communale de la taxe foncière** pendant trois ans pour les propriétés anciennes ayant fait l'objet de **travaux de rénovation énergétique**.



*Cette exonération de taxe foncière en faveur des économies d'énergie votée en 2023 touche 26 foyers chavillois dès 2024.*

## Évolution des tarifs des services municipaux

**Les tarifs des services publics municipaux sont revalorisés à hauteur de 3,9 %, soit en deçà du niveau moyen de l'inflation constaté l'année dernière.**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, l'ensemble des tarifs des services publics municipaux et des redevances d'occupation du domaine public augmentent de 3,9 %.

Malgré cette hausse, **les tarifs municipaux restent bas pour les familles à faible quotient familial** (inférieur à 400 euros) :

- > Le tarif plancher du repas en cantine scolaire passe **de 0,57 à 0,59 euros** (soit 0,02 euros de plus)
- > Une journée en accueil de loisirs pendant les vacances coûtera **0,12 euros de plus** (soit 0,60 euros pour une semaine)



*À Chaville, les tarifs de la restauration scolaire sont parmi les plus bas des Hauts-de-Seine.*

# Des dépenses de fonctionnement pour une ville durable, inclusive et apaisée

**Les dépenses de fonctionnement de la Ville s'élèvent à 38,3 millions d'euros pour l'année 2024.**

Malgré de nouvelles charges comme l'augmentation de la masse salariale (entre autres liées à des mesures gouvernementales), le surcoût de l'électricité, l'augmentation de l'assurance de dommage aux biens, telle que le renforcement de la mise en sécurité informatique, la municipalité réaffirme **sa volonté de consacrer les crédits en priorité pour une ville durable et résiliente**, avec :

- > l'ouverture du Lézard Vert, la maison de la transition écologique ;
- > la réalisation d'un Bilan carbone ;
- > l'ouverture de Fourchette et Tournevis, un repair café (lieu dédié à la petite restauration et d'entraide en matière de réparation de petit équipement) dans la galerie marchande des Créneaux, en partenariat avec l'association Espaces  ;
- > le projet d'une délégation de service public de réseau de chaleur par géothermie pour une résilience énergétique ;
- > le projet d'une cuisine communale pour une résilience alimentaire.

La Ville souhaite également poursuivre ses efforts au profit de la **solidarité** en favorisant les politiques **en faveur des enfants et des familles** (avec notamment un enrichissement de l'offre de sorties périscolaires) en menant **des actions de prévention renforcées pour les jeunes et les seniors**, ainsi que des actions d'insertion et de mixité sociale.



En 2024, la municipalité continuera **son engagement pour la culture et se mettra aux couleurs de l'olympisme** avec le passage des épreuves de cyclisme et du marathon en août prochain.

Qu'il s'agisse de frais de personnel ou des charges à caractère général, il importe de permettre aux Chavillois de **se retrouver autour d'événements emblématiques**, comme Chaville en BD, Village en fête, le Marché des Terroirs, la Brocante, le marché de Noël.

## Investir en priorisant la transition écologique et l'enfance

**Les dépenses d'investissement de la Ville s'élèvent à 9,5 millions d'euros pour l'année 2024**

La Ville continue à investir pour l'avenir avec **la poursuite de projets ambitieux tournés vers l'enfance et la transition écologique**.

L'année 2024 sera consacrée au démarrage des travaux de **rénovation du préau et des sanitaires de l'école Ferdinand Buisson** (1,6 M€), et de **requalification du site Maneyrol** (1,8 M€) portant sur les travaux de démolition partielle des bâtiments qui accueilleront en 2026 la cuisine communale et l'établissement d'accueil du jeune enfant.



Outre ces travaux, la **rénovation énergétique du site du Muguet – qui accueille l'école maternelle et le jardin d'enfants – et de l'école maternelle des Myosotis** sera poursuivie. Suite à sa démolition, les travaux de **reconstruction de la crèche de La Chaloupe** débiteront pour un montant prévisionnel d'1 millions d'euros.

D'autres travaux concernant la politique énergétique et le cadre de vie seront réalisés (2,6 M€).

## Des finances saines

**Un auto-financement de l'ordre de 3,7 millions d'euros.**

Le budget de la Ville de Chaville pour 2024 est en équilibre réel, avec **une dette maîtrisée**.

- > L'encours de la dette représente **606 euros par habitant**
- > Le capital restant dû s'élève à 12,3 millions d'euros, avec une annuité de la dette située à 1,7 million d'euros
- > La moyenne nationale de la dette pour la strate des villes entre 20 000 et 50 000 habitants est de 1006 euros par habitant

Les recettes d'investissement proviennent en grande partie de l'auto-financement, de **3,7 million d'euros** issus de l'excédent de fonctionnement 2023, et des subventions, de l'ordre d'**1,9 million d'euros**, perçues du Conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat Département – Ville 2022–2024, de la Région Île-de-France, de la Métropole du Grand Paris et de l'État dans le cadre du Fonds Vert.



RETOUR À LA LISTE





**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires  
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30  
*Fermeture le mardi matin*  
*Vendredi fermeture à 16h30*  
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS